**Covid-19 : fort recul des libertés dans le monde, la France parmi les «démocraties défaillantes» . *Le Parisien*, 3 février 2021**

A travers des confinements ou des couvre-feux, la pandémie a obligé de nombreux Etats à limiter les libertés de leur population. En France, par exemple, **un couvre-feu est en vigueur sur le territoire de 19h à 6h depuis le mois de janvier 2021.** En réalité, avec les mesures de [confinement](https://www.leparisien.fr/politique/raphael-enthoven-le-confinement-n-est-pas-une-mesure-totalitaire-mais-une-necessite-26-11-2020-8410561.php), les limitations de circulation, [l'instauration des états d'urgence](https://www.leparisien.fr/politique/trois-ans-d-etat-d-urgence-depuis-2015-a-t-on-renonce-a-la-liberte-individuelle-26-11-2020-8410559.php), la fermeture des frontières en raison de la [pandémie](https://www.leparisien.fr/coronavirus), le recul des libertés n'est pas une véritable surprise dans près de 70 % des pays dans le monde en 2020.

Selon une étude du groupe britannique The Economist, « la pandémie de coronavirus a provoqué un énorme recul des libertés démocratiques, conduisant le score moyen de l'indice à son plus bas niveau historique. »

Ce phénomène est évidemment particulièrement présent dans les régimes autocratiques d'Afrique ou du Moyen-Orient, mais la « suppression des libertés individuelles dans les démocraties avancées a été le fait le plus important de 2020 », explique cette étude.

**La France perd son statut de démocratie à part entière**

Dans ce contexte, la France arrive, elle, à la 24e place sur 167 pays. Elle est ainsi déclassée et reléguée dans la catégorie des « démocraties défaillantes » avec un indice de démocratie s'élevant à 7,99 sur 10, contre 8,12 l'année dernière.

Pour les chercheurs du groupe britannique, la France a perdu des points en raison des «restrictions de la liberté de déplacement » au travers de « plusieurs confinements et des couvre-feux nationaux », écrivent-ils dans leur rapport. Avec un résultat mondial de 5,37, c'est « la pire moyenne mondiale depuis la création de l'indice en 2006 ».

Liberté! C'est sans doute le mot le plus célébré de la langue française. Pourtant, voilà les libertés publiques bousculées, restreintes, contenues, menacées voire bafouées selon certains, sous les coups doublement imposés par la lutte contre le coronavirus et, un fléau s'ajoutant à l'autre, contre le terrorisme islamiste. Depuis 2015, relève l'avocat Patrice Spinosi, spécialiste des libertés publiques, nous avons vécu trois années sur cinq sous le régime de l'état d'urgence, sanitaire ou antiterroriste.

Un système, certes temporaire en principe, où les décisions sont prises par le chef de l'Etat et où le rôle du Parlement est fortement réduit.

L'ex-Défenseur des droits Jacques Toubon, tient – en privé – un discours très critique. « Le terrorisme islamiste est en train de nous retourner la cervelle. Je vois non seulement des politiques mais aussi d'éminents juristes prêts à piétiner l'état de droit. Comme si l'enveloppe sanitaire, en plus du reste, libérait toutes les pulsions », déplore l'ancien ministre.